

**Décision n° 2024-1906**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 22 août 2024**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de la société Passeron Christian à**  
**la société Datacom Multimédia**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Passeron Christian reçu le 19 août 2024, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Datacom Multimédia reçu le 19 août 2024, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2026, de la société Passeron Christian (immatriculée au répertoire du commerce et de l'industrie de Monaco sous le numéro 92P03725) à la société Datacom Multimédia (immatriculée au répertoire du commerce et de l'industrie de Monaco sous le numéro 24S09770) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 93 02 9	2023-1854	24/08/2023
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 93 04 5	2021-2356	02/11/2021
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 95 68 2	2023-1854	24/08/2023
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 95	2021-0381	05/03/2021

**Article 2.** La société Datacom Multimédia acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Datacom Multimédia et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 août 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales